Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260321-DE4CM21032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21.03.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 23
Représentés : 23
Date convocation : 17.03.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, samedi 21 mars 2026, à 10h30 en la salle Ty Douar, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, GEORGEL Bruno, MAYADOUX Denis, LABBE Sylvie, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, SILVESTRE Benoit, TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, CABON Vanessa, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, MARISCAL Lionel, MARISCAL Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : JAVAUDIN Nancy

4. ADMINISTRATION GENERALE : CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1-1, L 2123-1 à L 2123-35 et R2123-1 à D2123-28,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il remet également à chacun des conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

Pour extrait certifié conforme,
Le 24/03/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

